



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Détresse des agriculteurs français

Question écrite n° 37118

Texte de la question

M. Pierre Vatin attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation sur la détresse des agriculteurs français. En 2015, année de crise laitière, 372 agriculteurs et 233 salariés agricoles se sont donné la mort (Mutualité sociale agricole - MSA, rapport charges et produits 2020, juin 2019). La moitié des décès concerne des agriculteurs cultivant moins de cinquante hectares et les éleveurs de bovins (lait, viande, polyculture-élevage) sont les plus à risques. Même s'ils n'ont pas été actualisés depuis, ces chiffres alarmants traduisent le mal-être considérable des agriculteurs : surcharge de travail, difficile imbrication entre héritage familial et autonomie conjugale, rupture progressive du lien social ou encore isolement géographique et professionnel. Les revenus des agriculteurs ne cessent également de diminuer et ces derniers font face à un endettement croissant. En effet, dans certains secteurs, leurs prix de vente sont inférieurs à leurs coûts de production, sujet sur lequel il a déjà attiré son attention (question écrite n° 34333, 1er décembre 2020). Cette situation dramatique est dénoncée par de nombreux Français à l'instar d'Édouard Bergeon au travers du film « Au nom de la terre » qu'il a réalisé en 2019 ; de Camille Beurain grâce à son livre « Tu m'as laissée en vie : Suicide paysan, veuve à 24 ans » ; ou encore de Patrick Maurin ayant marché plusieurs centaines de kilomètres pour alerter sur les suicides agricoles. Aussi, la création d'une commission interministérielle sur la prévention du mal-être agricole lui semble nécessaire. Le financement d'une aide au répit permettant aux agriculteurs d'être remplacés pendant dix jours en cas d'épuisement professionnel pourrait aussi être une solution concrète à apporter aux agriculteurs. C'est pourquoi il lui demande les mesures qu'il entend prendre pour actualiser les données sur le nombre d'agriculteurs mettant fin à leurs jours chaque année, prévenir ces passages à l'acte et améliorer leurs conditions de vie.

Texte de la réponse

La prévention du mal-être et du risque suicidaire est un enjeu majeur des politiques publiques de santé et du travail. Depuis 2011, le Gouvernement s'est mobilisé, notamment avec la caisse centrale de la mutualité sociale agricole (CCMSA) et l'agence santé publique France, pour mener des actions spécifiquement en faveur des agriculteurs, pour un meilleur accompagnement social et économique, l'amélioration des connaissances et un soutien de l'ensemble des acteurs professionnels ou associatifs au sein des territoires. Afin de dresser un bilan de l'ensemble des mesures engagées, le Premier ministre a confié le 21 février 2020 au député Olivier Damaisin, une mission parlementaire sur l'identification et l'accompagnement des agriculteurs en difficulté et la prévention du suicide. Le rapport, remis le 1er décembre 2020, formule 29 propositions mettant en lumière l'importance de la relation de confiance qu'il faut entretenir avec les agriculteurs qui rencontrent des difficultés, en étant proche de leurs préoccupations et des réalités des territoires. De nombreuses initiatives locales sont recensées, qui doivent être saluées et amplifiées pour être plus efficaces. Les ministres chargés des solidarités et de la santé, de l'agriculture et de l'alimentation et le secrétaire d'État chargé de la santé au travail ont entendu, en étroite relation avec les élus locaux, les acteurs professionnels et associatifs, traduire ces propositions dans un plan d'action opérationnel au plus près des agriculteurs et des salariés agricoles. Ils ont confié à cet effet, le 26 janvier 2021, une mission d'appui des services de l'État et de coordination au conseil

général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux. Ce plan d'action prendra également en compte les 63 recommandations formulées par la commission des affaires économiques du sénat, rapportées le 17 mars 2021 par les sénateurs Mme Françoise Férat et M. Henri Cabanel sur les moyens mis en œuvre par l'État en matière de prévention d'identification et d'accompagnement des agriculteurs en situation de détresse. Le Gouvernement sera particulièrement attentif à ce que les actions de ce plan soient directement opérationnelles, prennent pleinement en compte la dimension humaine et engagent les acteurs de la prévention à être plus proactifs dans la détection des situations de détresse. Ce plan engagera l'ensemble des acteurs et plusieurs départements ministériels. Certaines actions sont d'ores et déjà engagées via la feuille de route santé mentale et psychiatrie, pilotée par le ministère des solidarités et de la santé qui porte la stratégie nationale de prévention du suicide et les projets territoriaux de santé mentale (notamment au travers des volets de lutte contre l'isolement, les addictions, les violences) et via le plan santé au travail piloté par le secrétariat d'État chargé des retraites et de la santé au travail. Le ministère de la justice s'est également engagé à renforcer l'accueil et l'accompagnement des personnes, dirigeants d'entreprises ou exploitants agricoles en difficulté par les tribunaux en amont de l'ouverture des procédures préventives ou collectives de traitement des difficultés. L'ambition est de finaliser le plan d'action rapidement.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Vatin](#)

Circonscription : Oise (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37118

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : [Agriculture et alimentation](#)

Ministère attributaire : [Agriculture et alimentation](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [16 mars 2021](#), page 2192

Réponse publiée au JO le : [1er juin 2021](#), page 4548